

CREATION D'UN ARBORETUM DANS LE VILLAGE DE BOUNOU/BURKINA FASO AVEC L'APPUI DU PNGT2 SUR FINANCEMENT DU FEM.

- **Processus de création**
- **Aménagement et gestion**
- **Bénéfices tirés et perspectives**

Accra, le 08 mai 2017

PROCESSUS DE CREATION DE L'ARBORETUM

- La problématique de la déforestation et la dégradation des forêts a nécessité la réalisation d'une série de séances de sensibilisation y relatives ;
- Recueil des besoins et attentes communautaires, dont la nécessité de conserver des espèces de valeurs spécifiques, mais en voie de disparition.

La création de l'arboretum a consisté à :

- faire une prospection du site avec les services techniques du développement rural (agriculture, ressources animales et environnement) afin de s'assurer que le site proposé par la population est approprié ;
- Faire l'analyse environnementale et sociale du site;
- Assurer la sécurisation foncière du site avec la participation des propriétaires terriens;
- Sensibiliser les populations riveraines sur le projet de création de l'arboretum, la déforestation, la perte de biodiversité ainsi que sur les enjeux du projet ;

PROCESSUS DE CREATION DE L'ARBORETUM

- procéder à la délimitation du site à la peinture avec la participation effective des autorités coutumières et administratifs et des services techniques.
- mettre en place d'un comité local de gestion de l'arboretum
- élaborer une convention locale de gestion et d'un plan d'aménagement et de gestion de l'arboretum avec la participation du comité et des services techniques
- valider la convention locale et le plan d'aménagement en assemblée générale inter-villageoise
- clôturer l'arboretum à l'aide d'un grillage.

AMENAGEMENT ET GESTION

Les principales activités menées par le comité de gestion et la population :

- la surveillance de l'aire de l'arboretum;
- la réalisation de travaux d'enrichissement en espèces herbacées et ligneuses utilitaires menacées de disparition dans la province;
- l'organisation de l'exploitation rationnelle des espèces;
- Le paiement des contributions après prélèvement de produits par les tradi-thérapeutes;
- le paiement d'amendes en cas d'infraction;
- la réalisation de travaux d'entretien et de protection de l'arboretum (entretien de la clôture, nettoyage de pare-feux périphériques).

BENEFICES TIRES ET PERSPECTIVES

Selon le député maire de la commune de Kompienga, monsieur Paramani SABDANO, *«Aujourd'hui dans l'arboretum, on trouve toutes les essences de la province du Goulmou. Il y en a même que l'on ne peut retrouver que dans l'arboretum, ailleurs elles ont disparu. J'ai retrouvé dans cette arboretum une plante que je cherchais depuis deux ans et qui est connue pour ses vertus médicinales »* .

Entre autres bénéfices, le site offre de la paille qui sert pour la construction des toits des constructions traditionnelles, plusieurs plantes sont utilisées dans le traitement de certaines maladies (pharmacopée).

La moyenne des recettes annuelles est estimée à 250 000 FCFA.

La biodiversité est ainsi préservée au grand bonheur des populations.

En perspective, il est prévu une contribution de la mairie à la gestion pour assurer sa durabilité.